

## Le Président

Monsieur Marceau Déchamps  
Secrétaire général adjoint  
Association « Défense de la langue française »  
Avenue de Versailles 222  
FR - 75016 Paris

D 301828 05.02.2020

Cher Monsieur Déchamps,

Je vous remercie de votre courrier du 19 décembre dernier dans lequel vous me faites part de vos inquiétudes concernant la diversité linguistique dans l'enseignement et dans l'Union européenne.

Le respect de la diversité linguistique est une valeur fondamentale de l'Union européenne, tout comme le respect de la personne et l'ouverture aux autres cultures, valeurs auxquelles je suis très attaché.

La politique linguistique de l'Union européenne repose sur le respect de la diversité linguistique dans tous les États membres et sur la création d'un dialogue interculturel dans l'ensemble de l'Union.

Afin de mettre en œuvre ces valeurs de respect mutuel, l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, ainsi que la mobilité des citoyens sont encouragés à travers des programmes européens consacrés à l'éducation, et notamment le programme Erasmus+.

Vous m'informez de l'initiative d'une école à Nîmes visant à favoriser l'apprentissage de l'anglais comme langue étrangère, à travers notamment le programme Erasmus+.

L'un des objectifs de la politique linguistique de l'Union européenne est effectivement d'assurer que tous les citoyens européens maîtrisent deux autres langues en plus de leur langue maternelle.

Les écoles française et espagnole que vous mentionnez semblent avoir souhaité concentrer la thématique de leurs échanges pédagogiques sur la méthode « d'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère », « EMILE » en français et « CLIL » en anglais (Content and Language Integrated Learning). Cette approche de l'apprentissage des langues a été encouragée par le Parlement européen au vu de son efficacité et des résultats positifs en matière de pédagogie et de multilinguisme. Elle ne préjuge toutefois pas du choix de la langue. En effet, le choix des langues enseignées à l'école ne relève pas de la compétence européenne mais bien des seules autorités nationales.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Déchamps, en l'expression de mes sincères salutations.



David Maria SASSOLI